HABILITATION ELECTRIQUE – BS BE manoeuvre

Personnel non-électricien.

PREVENTION DES RISQUES

Les participants (non-électriciens) seront capables d'exécuter en sécurité des interventions de remplacement ou de raccordement simples, des manœuvres sur des installations basse tension (<1000V) dans le respect des textes règlementaires et notamment de la norme NF C 18-510 (Gardiens, plombiers, peintres, services généraux, agents d'entretien et de réparation …)

Durée : 14 heures.
(2 jours)

Nombre de candidats : 2 à 12 personnes
Au-delà, une formation supplémentaire est nécessaire.

Pré-requis : Parler Français, Aptitude médicale validée par la médecine du travail.

Programme de la formation et compétences intermédiaires

- **Phase THEORIQUE (tronc commun)**
  - Réglementation sur la sécurité électrique applicable aux opérations et manœuvres d'ordre électrique.
  - Cadre d'intervention du personnel formé BS BE manœuvre.
  - Les dangers de l'électricité, les différentes zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables
  - Les moyens de protection existants et à disposition du salarié
  - Notions de prévention des risques (Arbre des causes, pyramide de Bird …)
  - L'évaluation et la prévention des risques électriques pour des opérations simples et des manœuvres d'ordre électrique
  - Procédures en cas d'incident et conduite à tenir lors d'un accident d'origine électrique (Théorie sur les gestes élémentaires de soins d'urgence)
  - Prescriptions de sécurité électrique pour non électriciens pour des opérations simples et de manœuvres dans le domaine de la Basse Tension (<1000V)



- **Phase PRATIQUE**
  - Utilisation des équipements de protection
  - Simulations de de remplacement ou de raccordement simple, de manœuvre d'exploitation, de consignation et d'urgence sur installation BT

Animateur : 1 formateur expérimenté et certifié dans le domaine de la prévention et ayant des connaissances techniques pointues sur le risque électrique.

Pédagogie active et participative
Evaluation : Formative (tout au long de la formation), contrôle pratique (une ou plusieurs mises en situation) et théorique (QCM).

Recyclage : préconisé **tous les 2 à 3 ans** par l'Institut National de la Recherche sur la Sécurité (INRS)

Public visé, législation et préconisations

- Salariés, cadres, dirigeants, stagiaires, apprentis de la structure.
- Obligatoire pour le personnel d'exploitation ou d'entretien « non électricien » appelé à effectuer des opérations simples, interventions de remplacement de raccordement et/ou des manœuvres sur des ouvrages électriques BT. Il a reçu préalablement une formation en électricité adaptée aux opérations qui lui sont confiées.
- décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510

Adaptation à l'entreprise

- Visite de site et des installations électriques accessibles.

Formalités administratives

- **Avis d'habilitation** adressé à l'employeur afin qu'il puisse délivrer un titre d'habilitation (exemplaire fourni pré-rempli)
- Attestation de formation et de présence remis à chaque participant.
- Support de cours distribué à chaque stagiaire en fin de formation.

